

FONCTION : JEUNE ARBITRE

Fiche référentielle descriptive V1.3

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment à toute personne qui souhaite acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile »

Ce dispositif est un tremplin vers la formation d'arbitre.

Le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » exerce une activité en accord avec le code de l'arbitre, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile, sous la responsabilité du président de la Commission Régionale d'Arbitrage qui définit ses activités au regard des compétences certifiées ou vérifiables du licencié pressenti pour la fonction.

Le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » a pour rôle « *d'aider dans l'organisation des compétitions, à terre ou sur l'eau, selon ses compétences, au sein du club organisateur. Il accompagne un arbitre qualifié lors d'une compétition sans toutefois intervenir sur les sportifs* ».

B – Référentiel de compétences liées aux activités de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » sont les suivantes :

- il mobilise les connaissances spécifiques aux différents types de matériel utilisés
- il connaît les supports utilisés et comprend leur fonctionnement,
- il connaît les éléments de sécurité obligatoires des pratiquants (équipements individuels, ...),
- il effectue un contrôle rapide de l'état du matériel collectif mis à sa disposition.

Le Jeune Arbitre FFVoile se familiarise avec la mission d'arbitre et se prépare à l'entrée en formation de comité de course, de juge ou de comité technique FFVoile :

- En côtoyant les arbitres désignés sur la compétition, il se familiarise avec les procédures et fonctionnements.
- En s'intégrant à l'organisation d'une compétition aux côtés d'un arbitre, il se familiarise avec les documents officiels,
- En assurant des tâches définies par son tuteur, il se responsabilise et comprend les enjeux liés à l'activité de l'arbitrage.

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile »

Le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » exerce :

- sous la supervision d'un arbitre qualifié,
- en accord avec le code de l'arbitre auprès des structures affiliées à la FFVoile.

D – Conditions d'accès à la fonction « Jeune Arbitre FFVoile »

Les conditions d'accès à la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » sont :

- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant »
- être âgé de 14 ans à 18 ans avec possibilité de dérogation à partir de 12 ans
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés.

Dès lors que le Jeune Arbitre FFVoile intervient à partir d'un bateau moteur dont la puissance est supérieure à 6cv, il doit être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou eaux intérieures.

En outre, il est recommandé que le Jeune Arbitre FFVoile soit titulaire :

- d'une attestation de 100 mètres nage libre avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long,
- du niveau technique 4 FFVoile, même si le présent règlement n'impose pas de niveau technique particulier rattaché à la fonction,
- justifier d'une expérience de compétition.

Le président de la Commission Régionale d'Arbitrage est responsable de l'évaluation des compétences et

de l'expérience de la personne à qui il souhaite attribuer cette fonction. La connaissance de l'activité, l'expérience, la maîtrise du support, le sens des responsabilités et le sérieux sont autant de critères non exhaustifs sur lesquels s'appuyer pour justifier le choix.

E – Préconisations en matière de formation à la fonction « Jeune Arbitre FFVoile »

La structure d'accueil met en place les moyens nécessaires pour que le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » se perfectionne dans les différents domaines de la pratique et de la théorie de l'activité compétitive et améliore ses connaissances du fonctionnement de la structure et de l'organisation des compétitions au sein de la structure.

Ce temps d'activité est l'occasion d'accompagner le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » vers l'acquisition des prérequis à l'entrée en formation d'arbitre FFVoile :

- une expérience de la compétition en tant que concurrent,
- le permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou eaux intérieures.

F – Délivrance de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile »

La délivrance de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » par le président de la Commission Régionale d'Arbitrage est avant tout la reconnaissance et la valorisation des licenciés compétents s'investissant pour le développement et le fonctionnement dans le cadre des pratiques de compétitions.

La désignation dans la fonction est faite pour une durée annuelle, avec tacite reconduction sur une durée maximale de 3 ans. La fonction de « Jeune Arbitre FFVoile » disparaît dès lors que le titulaire obtient une qualification d'arbitre.

L'identification et le référencement fédéral des licenciés qui exercent cette fonction est effectué par le président du club dans l'Espace club/ rubrique "votre structure" puis "composition de votre structure" (cf. modèle ci-dessous).

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Mise au format du nouveau RDD	CA
21/06/2022	V1.1	Suppression mention certificat médical	CA
24 juin 2024	V1.2	Ajout dérogation à partir de 12 ans	CA
6/3/26	V1.2	Mises à jour diverse	CA